

**Poste : Accompagnateur pour les enfants vivant avec une incapacité  
Camp de jour estival**

Sous la supervision de la technicienne en loisir, le ou la candidat (e) aura comme tâches principales de :

- Favoriser l'intégration d'enfants vivant avec des incapacités en leur permettant de développer leurs habiletés sociales, physiques et psychologiques;
- Respecter et faire respecter les règlements municipaux et du camp de jour;
- Participer aux réunions, aux formations et aux évaluations de fin de saison.

**Exigences :**

- Être âgé de 17 ans et plus en juin;
- Détenir au minimum un diplôme de secondaire V, ou en voie d'obtention;
- Expérience auprès des enfants handicapés ou vivant avec des incapacités serait un atout.

**Période de travail :**

- Être disponible du lundi au vendredi entre 6 h 30 et 18 h, du 25 juin au 16 août 2019;
- 40 heures par semaine, selon un horaire variable.

Salaire selon l'échelle salariale en vigueur.

\*Tout employé devra obligatoirement se rendre disponible entre le 1<sup>er</sup> mars et le 15 juin, soit les soirs et les fins de semaine, afin de participer aux séances de formation demandées. Advenant un refus de la part de l'employé de se présenter aux formations, celui-ci sera retiré de ses fonctions.

Entrevue de groupe obligatoire : 23 février 2019

Faites parvenir votre curriculum vitae, en indiquant le poste pour lequel vous faites parvenir votre candidature avant le 15 février 2019.

Folies d'été 2019  
A/S : Mélanie Bergevin  
106, rue Saint-Viateur  
Rigaud, (Qc) J0P 1P0  
Téléphone : 450.451.0869 poste 228  
Télécopieur : 450.451.4227  
Courriel : [animation@ville.rigaud.qc.ca](mailto:animation@ville.rigaud.qc.ca)

La Ville de Rigaud souscrit au principe d'égalité d'emploi. À compétence égale, elle accorde une préférence aux résidents. Seuls les candidats sélectionnés pour une entrevue seront appelés. Les employés ayant fait partie de l'équipe d'animation 2018 auront priorité sur la disponibilité des postes. Nous comblerons les postes vacants avec les nouveaux candidats à l'externe.